

étrangères de la CSCE, réunis à Berlin les 19 et 20 juin, ont convenu que les gouvernements des pays de la CSCE devaient s'attacher en priorité à freiner la multiplication des armes de destruction massive et à encourager la retenue et la transparence en matière de transferts d'armes. Ils ont décidé de poursuivre le dialogue sur ces questions.

Mêmes déclarations dans des tribunes dont le Canada ne faisait pas partie. Le 29 juin, les dirigeants de la Communauté européenne ont proclamé leur appui au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire, à l'amélioration de la Convention sur les armes biologiques et à toxines (CABT) et à la conclusion rapide d'une convention sur les armes chimiques. Ils ont également préconisé une action internationale immédiate favorisant la retenue et la transparence au chapitre des transferts d'armes conventionnelles et ont dit espérer tendre vers l'harmonisation des politiques nationales d'exportation d'armes.

Après quoi, sur l'initiative des États-Unis, se réunissaient à Paris les 8 et 9 juillet les cinq membres permanents du

Conseil de sécurité des Nations Unies pour étudier les questions liées à la non-prolifération et aux transferts d'armes conventionnelles, en mettant le Moyen-Orient au premier plan. Les Cinq — la Chine, la France, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'URSS — ont décidé d'appuyer l'établissement d'un registre des Nations Unies sur le transfert d'armes, d'élaborer et d'observer des règles de retenue en matière de transferts d'armes, et de se consulter et d'échanger des informations au sujet des transferts d'armes destinées au Moyen-Orient. Ils se sont aussi prononcés en faveur de l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive.

Le Canada était satisfait de l'issue de cette rencontre, où ont été respectés les objectifs qu'il défend sur la scène internationale. Étant parmi les principaux exportateurs d'armes au monde, les Cinq ont plus que quiconque le devoir d'empêcher l'accumulation excessive d'armes. Il est ressorti clairement de la réunion de Paris qu'ils reconnaissent et acceptaient cette responsabilité.

Les efforts déployés par le Canada

pour rendre prioritaire l'étude des questions de prolifération ont une fois de plus porté leurs fruits, à l'occasion du Sommet de Londres du Groupe des Sept pays les plus industrialisés. En effet, dans leur déclaration du 16 juillet, le premier ministre Mulroney et les chefs d'État français, allemand, italien, japonais, britannique et américain ont annoncé leur volonté d'enrayer la multiplication incontrôlée des armes.

Pour ce qui est des armes conventionnelles, les Sept se sont engagés à viser l'adoption rapide d'un registre des Nations Unies sur le transfert d'armes, à encourager tous les pays à faire preuve de retenue dans les transferts d'armes, et plus particulièrement d'armes de pointe, et dans les ventes aux pays ou aux régions instables, et à constamment accorder beaucoup d'attention à ces questions.

En ce qui concerne les armes nucléaires, ils ont convenu de s'employer à maintenir et à renforcer le Traité de non-prolifération des armes nucléaires au-delà de 1995, à améliorer le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à prendre dans le cadre du Groupe des fournisseurs nucléaires les mesures nécessaires au contrôle adéquat de l'exportation d'articles à double usage.

Ils se sont également engagés à renforcer la CABT, à conclure aussi rapidement que possible une convention sur les armes chimiques et à améliorer le contrôle des exportations susceptibles de contribuer à la prolifération des armes chimiques et biologiques. De plus, les Sept ont invité tous les pays à adopter les lignes directrices du Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles sur le transfert de cette technologie.

Encourageantes, ces récentes déclarations augmentent les probabilités de mesures rapprochées en faveur de la non-prolifération des armes dangereuses. L'un des objectifs de l'initiative lancée par le Canada en février était d'inciter la volonté politique des dirigeants dans les efforts déployés en réponse à la prolifération des armes de destruction massive, et d'engager des efforts dirigés contre les accumulations injustifiées d'armes conventionnelles. Cet objectif est en bonne passe d'être atteint.

Le Canada persiste à croire à l'utilité d'une réunion de haut niveau rassemblant des représentants des États

Résumé des conclusions de la CSCE

Voici des extraits du résumé des conclusions publié par les ministres des Affaires étrangères participant à la réunion de Berlin du Conseil de la CSCE les 19 et 20 juin.

2. Les ministres ont souhaité la bienvenue à la République d'Albanie en tant qu'État participant à la CSCE.
6. Ils ont adopté un mécanisme de consultation et de coopération en ce qui concerne les situations d'urgence.
7. Ils ont décidé que le réseau de communication qui doit être en place conformément aux dispositions du Document MDCS de Vienne 1990 sera utilisé de préférence pour toutes les communications prévues dans le cadre des procédures relatives à des situations d'urgence.
9. Ils se sont félicités de la création de l'Assemblée parlementaire de la CSCE.
15. Ils ont envisagé avec intérêt une série de discussions et de consultations informelles au sujet de nouvelles négociations sur le désarmement et le renforcement de la confiance et de la sécurité, ouvertes à tous les États participants. Dans ce contexte, ils ont demandé à leurs représentants à Vienne... d'engager en septembre de l'année courante des consultations préparatoires informelles en vue de créer pour 1992, à partir de la conclusion de la Réunion de suivi de Helsinki, nouvelles négociations sur le désarmement et le renforcement de la confiance et de la sécurité, ouvertes à tous les États participants, comme le mentionne la Charte de Paris. Ils ont décidé que les négociations préparatoires officielles du nouveau forum seraient menées au cours de la Réunion de suivi de Helsinki.
17. À la lumière de la récente expérience dans la région du Golfe, les ministres estiment nécessaire de mettre fin à la prolifération d'armes de destruction massive et de faire preuve de retenue et de transparence en matière de transfert d'armes conventionnelles et de technologie militaire, en particulier dans des régions où une tension existe. Il devrait s'agir là d'une priorité pour les gouvernements de la CSCE et les ministres sont convenus de maintenir un dialogue sur ces questions entre pays de la CSCE.